

Communiqué de presse

Esch-sur-Alzette, le 25/04/2024.

A propos du contrat de mise à disposition de locaux au Bâtiment4, tiers-lieu culturel, entre frEsch asbl et Richtung22 asbl.

En raison d'affirmations et d'accusations non fondées véhiculées récemment par l'association Richtung22 Asbl dans les médias sociaux, le conseil d'administration de frEsch entend clarifier et rectifier les faits.

Pour rappel, dans le contexte de l'année de la Capitale européenne de la culture Esch2022, le collectif artistique Richtung22 avait soumis le projet « Héichkultur amplaz Héichuewen » allant de février à décembre 2022. Ce projet a eu l'accord du jury d'Esch2022 et un subside pour sa réalisation a été attribué par l'asbl Capitale européenne de la culture 2022.

À la suite d'une évaluation par un jury international, organisée en février 2021, frEsch asbl, sur recommandation de ce jury, avait également accordé un subside à hauteur de 50 000.-€ à l'asbl Richtung22 pour la mise en œuvre de « Héichkultur amplaz Héichuewen ». Dans le cadre de ce même projet, frEsch asbl avait signé une convention de mise à disposition de plusieurs locaux au tiers-lieu culturel Bâtiment4 avec Richtung22 en date du 4 décembre 2021. Ce contrat de mise à disposition se terminait en date du 31 mai 2023. Les premiers partenaires occupants du Bâtiment4 dès 2020 étaient l'asbl Cueva, Croix-Rouge / Hariko, l'asbl Independent Little Lies, le SNJ et l'asbl Transition Minett / CELL.

La 3^{ème} phase du plan développement culturel [Connexions] <https://esch.lu/wp-content/uploads/2022/10/226022.pdf> allant de 2023 à 2027, prévoit de prendre du recul, d'apprendre, d'adapter et de pérenniser, le cas échéant, les projets ayant eu lieu en 2022 et contribuant manifestement à atteindre les 14 objectifs de cette stratégie. Dans ce contexte, les porteurs de projets Esch2022 en lien direct avec le territoire eschois, dont Richtung22, ont été informés en septembre 2022 qu'ils pouvaient soumettre une demande de co-financement pour continuer leur projet après 2022.

Un jury, composé de 5 experts internationaux ainsi que de 7 membres du Conseil Gouvernance Culture (CG Culture), dont aucun élu ou élue, a évalué les demandes et lors de sa réunion du 17 mai 2023, les membres du Conseil d'administration de frEsch asbl ont été informés de l'avis du jury. Parmi toutes les demandes reçues, le montant de loin le plus important à hauteur de 70 000.- avait été accordé au Collectif Richtung22 pour la prolongation **d'un an** de leur projet « Héichkultur amplaz Héichuewen ». En plus de cette décision, un avenant à la convention de mise à disposition de locaux au B4 entre frEsch asbl et Richtung22 a été signé en date du 31.03.2023, qui prévoyait une « durée supplémentaire d'un an, prenant cours le 1^{er} juin 2023 et pour se terminer le 31 mai 2024 à minuit de plein droit, sans nécessité de résiliation ou préavis. »

Par conséquent, Richtung22 était parfaitement informé dès mars 2023 que le contrat de mise à disposition signé et accepté par eux viendrait à échéance le 31 mai 2024.

Convaincu que le maintien d'une atmosphère vivante, créative et innovante au sein du Bâtiment4 requiert une évaluation régulière de la pertinence d'une reconduite éventuelle des contrats de mise à disposition de tous les occupants du Bâtiment4, une analyse a été réalisée en mars 2024 en prenant en compte les critères suivants :

- Fréquentation et utilisation régulières des espaces mis à disposition,
- Contribution à la vie du tiers-lieu culturel,
- Participation à la vie culturelle eschoise,
- Participation à la transformation de l'image de la ville,
- Respect de la sécurité au B4,
- Propreté et rangement de la cuisine après utilisation,
- Propreté et rangement des salles communes après utilisation.

Sur base de cette évaluation, certains occupants du Bâtiment4 se sont vu proposer une nouvelle convention de mise à disposition. D'autres occupants, dont Richtung22, ne remplissant plus les critères nécessaires pour être maintenus comme occupants du Bâtiment4 n'ont pas bénéficié d'un renouvellement de leur convention d'occupation au-delà du 31 mai 2024. Les résultats des évaluations des plus de 70 conventions signées entre frEsch asbl et les occupants permanents et occasionnels, ont été approuvés à l'unanimité par tous les membres présents lors de la séance du Conseil d'administration du 20 mars 2024.

Il y a partant lieu de retenir que, contrairement aux allégations véhiculées, Richtung22 n'est pas « éjecté » du Bâtiment4, mais que son contrat de mise à disposition de locaux vient à échéance en date du 31 mai 2024, fait dont Richtung22 avait connaissance depuis le 31 mars 2023.

Toutes autres allégations manquent de fondement et ne correspondent pas à la réalité. Le Conseil d'Administration réfute tout particulièrement les allégations diffamatoires et calomnieuses, à l'encontre de ses membres et des salariés et salariées de frEsch asbl, d'intrigues, de conflits d'intérêts et de malversations financières régulièrement répétées sans preuves par Richtung22.

Le conseil d'administration de frEsch asbl rappelle que les comptes de l'association sont annuellement vérifiés et établis par un comptable externe et révisés par un cabinet d'audit externe. Les bilans de frEsch asbl sont également publiés après leur approbation définitive au registre du commerce et des sociétés, de sorte qu'une transparence financière complète est garantie.

frEsch asbl – 163, rue de Luxembourg L-4222 Esch-sur-Alzette – RCS F12816 – LU 34172049